Calcul de prime

Nom	
Adresse	
Localité	
Téléphone	

Agriculteur ☐ Entrepreneur ☐ Assujetti à la TVA ☐

Marque	
Type	

PRIME ANNUELLE ESTIMÉE[2]		
Valeur (HTVA)[1]		€
	+	x ..... % = €
Frais de dossier	+	
Sous-total		
Taxes	+	x ..... % = €
Frais de courtage	+	
Total		

(1) valeur catalogue + options - remise / (2) le montant exact vous sera confirmé à la signature du contrat

Cachet du dealer

Verolub, Ambassadeur Castrol pour la Belgique et le Grand Duché de Luxembourg, travaille exclusivement avec des partenaires à même d'offrir service et qualité. Raison pour laquelle nous collaborons avec le courtier **De Boever Verzekeringen**, le spécialiste en matière d'assurance dans le secteur agricole.

Verolub

Verolub SA • Klaverbladstraat 2A • B-3560 Lummen • +32(0)13/46.08.00 • info@verolub.be • www.verolub.be

www.verolub.be

Verolub
Lubricant Solution Engineers

Pourquoi vous assurer via le Castrol Performance Plan ?

- Pour obtenir le rendement maximal de vos machines en toute quiétude.
- Qu'il s'agisse de l'entretien, des réparations , des inspections ou de l'assurance, vous vous adressez à un seul interlocuteur, votre Castrol Agri Authorised Dealer qui connaît vos machines dans leurs moindres détails!
- Votre concessionnaire Castrol Agri travaille exclusivement avec les lubrifiants Castrol et Castrol Agri.
- Votre concessionnaire Castrol procède immédiatement aux réparations, ce qui permet de réduire au maximum les temps d'immobilisation de la machine!
- Le Castrol Performance Plan, une assurance intégrale, souple et rapide. Des prestations considérées comme exceptionnelles par d'autres font partie de notre quotidien.
- Primes annuelles particulièrement avantageuses.

Quelles machines peuvent être assurées ?

- Machines agricoles neuves et d'occasion récentes.
- Engins de génie civil neufs et d'occasion récents.
- Uniquement les machines lubrifiées par des produits Castrol achetés auprès de l'un de nos Castrol Agri Authorised dealers.

Qu'est-ce qui est couvert ?

- Castrol Performance Plan est une assurance "Full Omnium".
- Jusqu' à 7 ans et/ou 7.500 heures de fonctionnement.
- Indemnisation des frais occasionnés par des causes externes et les vices propres.

Quelles sont les obligations de l'assuré ?

- Les travaux d'entretien doivent être réalisés en parfaite concordance avec les recommandations du fabricant de la machine.
- Le niveau qualitatif des produits utilisés doit répondre aux exigences minimales du constructeur.
- Les différents entretiens doivent être soigneusement consignés dans le carnet d'entretien pour ne faire qu'un avec la police d'assurance.
- Les entretiens ainsi que les vidanges doivent être effectués par l'un de nos Castrol Agri Authorised Dealer.
- Si l'assuré bénéficie d'une infrastructure d'entretien propre, il peut, moyennant l'accord de son Castrol Agri Authorised Dealer, effectuer les vidanges lui-même, pour autant que l'ensemble des lubrifiants nécessaires soient achetés auprès du concessionnaire Castro Agri. En cas de sinistre, l'assuré sera, dans ce cas tenu, de présenter les factures d'achat de lubrifiants auprès de l'expert mandaté.
- La machine assurée devra être présentée au minimum une fois par an pour une inspection générale auprès du concessionnaire. Les travaux de réparation recommandés par celui-ci devront obligatoirement être réalisés dans un laps de temps raisonnable.